# APERÇU DES CHIFFRES

#### **APERCU DES CHIFFRES**

	С	В	В	Δen %	PF	PF	PF	ΔØ en %
mio CHF	2021	2022	2023	22-23	2024	2025	2026	22-26
Compte de résultats								
Recettes courantes	75 134	77 965	80 269	3,0	82 443	84 598	86 525	2,6
Dépenses courantes	82 109	75 308	76 624	1,7	77 848	80 833	82 085	2,2
Autofinancement	-6 975	2 657	3 646		4 594	3 764	4 440	
Variations de l'évaluation du patrimoine administratif	-2 740	-3 155	-3 342		-3 516	-3 917	-3 853	
Résultat de l'exercice	-9 716	-498	304		1 078	-153	587	
Compte des investissements								
Recettes d'investissement	894	809	1 038	28,3	1 077	870	1 012	5,8
Dépenses d'investissement	5 705	5 326	5 544	4,1	5 868	6 666	7 452	8,8
Investissements nets	-4 811	-4 517	-4 506		-4 791	-5 796	-6 440	
Frein à l'endettement et dette ne	tte							
Recettes	76 028	78 774	81 307	3,2	83 519	85 467	87 537	2,7
Dépenses	87 815	80 634	82 167	1,9	83 716	87 499	89 537	2,7
Solde de financement	-11 786	-1 860	-860		-197	-2 032	-2 000	
Solde de financement extraordinaire	-11 909	-1 325	-142		1 597	1 395	1 392	
Solde de financement ordinaire	123	-536	-718		-1 794	-3 426	-3 393	
Solde de financement conjoncturel exigé/autorisé	-1 714	-618	-877		-655	-420	-258	
Solde de financement structurel / marge de manœuvre	1 837	82	159		-1 138	-3 006	-3 134	
Dette nette (capitaux de tiers ./. patrimoine financier)	134 698	136 558	137 418	0,6	137 615	139 647	141 647	0,9
Total des investissements de la Co	onfédérat	ion						
Dépenses d'investissement (fonds inclus)	10 499	11 115	11 235	1,1	11 376	12 718	13 451	4,9
Indicateurs								
Quote-part des dépenses en %	11,8	10,3	10,2		10,1	10,3	10,3	
Taux d'endettement net en %	18,2	17,5	17,1		16,6	16,4	16,2	

	E 2021	E 2022	B 2023	Δ 22-23	PF 2024	PF 2025	PF 2026	Ø 23-26
Paramètres macroéconomiques								
Croissance du PIB réel en %	3,6	2,6	1,9	-0,7	1,9	1,9	1,8	1,9
Croissance du PIB nominal en %	5,1	5,1	3,2	-1,9	2,7	2,7	2,7	2,8
Renchérissement (indice des prix à la consommation, IPC) en %	0,6	2,5	1,4	-1,1	0,8	0,9	0,9	1,0
Taux d'intérêt à long terme, en % (moyenne annuelle)	-0.3	0,6	0,9	0,3	1,1	1,3	1,5	1,2
Taux d'intérêt à court terme, en % (moyenne annuelle)	-0,7	-0,4	0,3	0,7	0,4	0,6	0,7	0,5
Taux de change USD/CHF (moyenne annuelle)	0,95	0,90	0,95	0,05	0,95	0,95	0,95	0,95
Taux de change EUR/CHF (moyenne annuelle)	1,05	1,10	1,05	-0,05	1,05	1,05	1,05	1,05

Remarque: les indicateurs sont calculés sur la base de l'estimation actuelle du PIB. Les paramètres macroéconomiques de référence se fondent sur les prévisions du groupe d'experts de la Confédération du 15 juin 2022 pour les années 2022 et 2023 et sur les prévisions à moyen terme du SECO pour les années 2024 à 2026; les taux d'intérêt sont basés sur les hypothèses de l'AFF (voir le chap. A 1).

## RÉSUMÉ

Un résultat annuel de 304 millions au compte de résultats est budgétisé pour l'exercice 2023. La contribution de financement de 3,6 milliards provenant du compte de résultats (autofinancement) n'est pas suffisante pour financer les investissements nets encore requis pour un montant de 4,5 milliards. Les exigences du frein à l'endettement peuvent néanmoins être respectées. À partir de 2024, les dépenses en forte hausse nécessiteront des mesures de correction pour un montant de 3,0 milliards en 2025.

#### **UN RÉSULTAT ANNUEL TOUT JUSTE POSITIF**

Le résultat annuel obtenu au compte de résultats 2023, soit 304 millions, est positif de justesse, alors qu'un déficit était attendu pour l'exercice 2022 (- 498 mio). Cette amélioration est due aux recettes courantes, qui croissent davantage (+ 3,0 %) que les dépenses courantes (+ 1,7 %), du fait qu'elles bénéficient de la reprise conjoncturelle et que la majeure partie des dépenses COVID n'est plus inscrite au budget 2023.

La contribution de financement issue du compte de résultats, qui représente l'autofinancement, augmente ainsi de 2,7 à 3,6 milliards. En revanche, les variations de l'évaluation du patrimoine administratif budgétisées (en particulier les amortissements) et les gains comptables provenant des participations restent stables dans l'ensemble.

#### INVESTISSEMENTS D'ARMEMENT EN FORTE PROGRESSION

D'un montant de 4,5 milliards, les investissements nets (recettes d'investissement après déduction des dépenses d'investissement) demeurent encore stables en 2023. Les investissements en matière d'armement enregistrent une forte progression de 478 millions en moyenne annuelle sur l'ensemble de la période de planification. Toutefois, l'apport au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) est réduit en 2023 et de premières recettes issues de la privatisation de RUAG International Holding SA sont enregistrées (200 mio). Les investissements nets seront en nette hausse à partir de 2024.

#### FREIN À L'ENDETTEMENT RESPECTÉ AU BUDGET 2023

Au budget 2023 et au cours des années suivantes, l'autofinancement découlant du compte de résultats ne sera pas suffisant pour assurer le financement des investissements nets planifiés. Découlant essentiellement du budget ordinaire (- 0,7 mrd), un déficit de financement de - 0,9 milliard est attendu pour l'exercice 2023. Étant donné que le frein à l'endettement autorise un déficit de financement plus élevé au budget ordinaire, ses exigences demeurent respectées et la marge de manœuvre budgétaire restante se monte à 159 millions.

En l'état actuel, les exigences du frein à l'endettement ne seront pas remplies durant les années 2024 à 2026 du plan financier. Ce déséquilibre structurel s'explique par la forte augmentation des dépenses notamment en faveur de l'armée, par les mesures de compensation de la non-association de la Suisse à Horizon Europe ainsi que par les contre-projets à l'initiative pour les glaciers et à l'initiative d'allègement des primes. Les mesures de correction requises augmenteront rapidement (déficit 2024: - 1,1 mrd; 2025: - 3,0 mrd). Le Conseil fédéral entend examiner la question de l'assainissement des finances au cours du second semestre 2022, afin que le budget 2024 puisse les exigences du frein à l'endettement.

Le plan financier ne tient pas encore compte des éventuelles charges supplémentaires que pourraient engendrer différents projets (par ex. accord avec l'UE, grands projets informatiques, initiative parlementaire 21.403 pour le financement des crèches) et une possible aggravation de la guerre en Ukraine.

#### BIEN QUE RALENTIE, LA REPRISE CONJONCTURELLE SE POURSUIT

La reprise de l'économie suisse à la suite de la pandémie de COVID-19 se poursuit, même si les perspectives internationales se sont assombries, en raison notamment de la guerre en Ukraine et de la hausse des prix. Les chiffres du budget 2023 avec PITF 2024-2026 se fondent sur les prévisions conjoncturelles du 15 juin 2022. Le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles prévoit, pour les années 2022 et 2023, un taux de croissance économique réelle de, respectivement, 2,6 % et 1,9 %. Le renchérissement devrait se tasser en 2023 (IPC 2022: 2,5 %; IPC 2023: 1,4 %). Les incertitudes liées à la guerre en Ukraine sont élevées, les répercussions économiques de ce conflit étant susceptibles de s'aggraver et les livraisons de gaz en provenance de Russie de s'interrompre.

#### CROISSANCE DES RECETTES PLUS ÉLEVÉE QUE CELLE DES DÉPENSES EN 2023

Les estimations de *recettes* ont été actualisées sur la base des nouvelles prévisions conjoncturelles et des rentrées obtenues au cours des premiers mois de l'année 2022. Les recettes attendues s'élèvent ainsi, au total, à 79,6 milliards (+ 4,8 %) pour 2022 et à 81,3 milliards (+ 2,1 %) pour 2023, leur progression étant plus importante en 2022 qu'en 2023. Leur croissance est marquée en particulier au titre de la TVA et de l'impôt sur le bénéfice. Les recettes issues de l'impôt anticipé ont diminué en 2020 et 2021. C'est pourquoi leur évolution tendancielle a été revue à la baisse.

Les dépenses totales prévues au budget 2023 s'élèvent à 82,2 milliards, ce qui représente une hausse de 1,9 % (80,6 mrd) par rapport à l'année précédente. Ce total comprend un montant de 2,1 milliards pour l'accueil de personnes à protéger en provenance de l'Ukraine. De ce montant, 1,7 milliard est sollicité à titre extraordinaire (forfaits d'aide sociale destinés aux cantons). À partir de 2023, les dépenses consacrées à la lutte contre la pandémie de COVID-19 sont comptabilisées à titre ordinaire. Les dépenses inscrites au plan financier sont dominées par l'AVS 21, le contre-projet à l'initiative d'allégement des primes et le relèvement des dépenses de l'armée (1 % du PIB d'ici à 2030).

#### **AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE**

Dans le cadre de la modification de la loi sur les finances (LFC) visant à simplifier et à optimiser la gestion financière, la définition de la dette nette a été élargie (capitaux de tiers, y. c les provisions et les régularisations et déduction faite du patrimoine financier; voir la page suivante). Le solde de financement correspond ainsi, dans une large mesure, à la variation de la dette nette. Compte tenu des déficits de financement attendus, la dette nette augmente de 860 millions pour atteindre 137,4 milliards en 2023; elle poursuivra son évolution à la hausse au cours des années du plan financier.

### MODIFICATIONS DÉCOULANT DE LA RÉVISION DE LA LFC (MISE EN ŒUVRE DE LA MOTION 16.4018)

La modification de la loi sur les finances (LFC; RS 611.01) visant à simplifier et à optimiser la gestion financière est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Les nouvelles dispositions sont appliquées pour la première fois dans le cadre du budget 2023, avec les conséquences suivantes pour les rapports financiers:

- suppression du compte de financement: les recettes et les dépenses ainsi que le solde de financement qui en résulte seront dorénavant calculés à partir du compte de résultats et du compte des investissements (voir le graphique). Le frein à l'endettement demeure le principal outil de gestion des finances fédérales (voir le chap. A 31);
- gestion des finances fédérales davantage axée sur le principe de la comptabilité d'exercice:
  la définition des recettes et des dépenses est étendue. Les réserves constituées et dissoutes ainsi que les régularisations sont désormais soumises au frein à l'endettement de façon systématique, alors qu'elles ne l'étaient auparavant que dans des cas exceptionnels (en particulier les provisions au titre de l'impôt anticipé ainsi que les agios et les disagios);

- élargissement de la définition de la dette nette: par analogie avec le modèle comptable harmonisé des cantons (MCH2), la dette nette tient désormais compte de la totalité des capitaux de tiers, provisions et régularisations comprises. Par conséquent, le solde de financement correspondra largement à la variation de la dette nette (voir le chap. A 32);
- structure du compte de résultats et du compte des investissements: les dépenses figurant au compte de résultats et au compte des investissements seront dorénavant présentées sur la base d'une classification par fonction. Dans le compte de résultats, le total intermédiaire ou autofinancement indique toutes les charges et tous les revenus ayant une incidence sur le frein à l'endettement (dépenses courantes et recettes courantes);
- transferts entre le compte de résultats et le compte des investissements: les apports aux fonds spéciaux et les prélèvements effectués sur ceux-ci ainsi que les financements spéciaux (y c. contributions des cantons) sont désormais comptabilisés selon leurs montants nets avec les charges de transfert. Seuls sont saisis dans le compte des investissements les apports aux fonds engendrant une augmentation du patrimoine administratif au compte de la Confédération. Comptabilisées jusqu'ici avec les recettes d'investissement, les contributions cantonales au FIF sont dorénavant saisies dans le compte de résultats, tandis que les recettes liées à des dividendes sont comptabilisées avec les recettes d'investissement;

Les modifications susmentionnées se répercutent sur les montants et la composition des recettes et des dépenses. Afin de permettre des comparaisons avec les années précédentes, les chiffres du compte 2021 et du budget 2022 ont été mis en conformité avec les nouvelles dispositions:

- suppression de l'annexe au budget: axée sur l'établissement des comptes, l'annexe technique n'est désormais publiée plus que dans le cadre du compte d'État;
- principe d'échéance appliqué à l'impôt fédéral direct: à partir de 2023, les recettes issues de cet impôt seront comptabilisées au moment où naît la créance fiscale (à la date de la facture fiscale) et non plus à celui de l'encaissement des versements par la Confédération (voir le chap. B 12);
- la procédure d'octroi de crédits supplémentaires ayant été simplifiée, les unités administratives n'auront plus besoin, à partir de 2023, de solliciter des suppléments dans le domaine propre, si le dépassement en cause est inférieur à 1 % ou se monte à 10 millions au maximum.
  Les plafonds des dépenses des différentes unités administratives ont été abaissés en conséquence (voir le tome 2 A/B).

#### CALCUL DU SOLDE DE FINANCEMENT À PARTIR DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget 2023 prévoit un déficit de financement (- 0,9 mrd), ce qui signifie que la Confédération doit à nouveau accroître son endettement. Bien que le solde du compte de résultats se répercute positivement sur le solde du compte de financement, cet effet est contrebalancé par le montant des investissements nets planifiés.

Sans incidences sur le frein à l'endettement, les variations de l'évaluation du patrimoine administratif (en particulier les amortissements et les gains comptables découlant des participations) sont présentées séparément.

